

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN COMITÉ DE SUIVI DU DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE EN GRAND EST



Il y a 7 mois, Transitions Pro Grand Est lançait le premier Comité de suivi du Dispositif Démissionnaire en Grand Est avec trois opérateurs du Conseil en évolution professionnelle. Dans ce cadre et pour alimenter les réflexions quant au Dispositif Démissionnaire, Transitions Pro Grand Est a mené une enquête de terrain auprès des bénéficiaires.

Un comité de suivi démissionnaire unique en Grand Est

Le Dispositif Démissionnaire est une des réponses pour des salariés ayant un projet de reconversion, nécessitant de suivre une formation ou ayant un projet de création/reprise d'entreprise.

Depuis 7 mois, trois comités de suivi du Dispositif Démissionnaire en Grand Est ont été organisés par Transitions Pro avec les opérateurs du Conseil en évolution professionnelle impliqués dans la démarche : Pôle emploi, l'opérateur privé pour les salariés et indépendants CCI-CIBC54 et l'APEC.

Ces acteurs sont concernés par la sécurisation des parcours des personnes qui bénéficient de ce nouveau dispositif, c'est pourquoi Transitions Pro Grand Est organise ces comités de suivi. L'objectif est d'identifier et partager les atouts et points de difficultés et ainsi favoriser la diffusion d'une information fiable auprès des bénéficiaires potentiels et des bénéficiaires engagés dans le dispositif.

Ces comités valorisent la capacité des acteurs à collaborer au nom du service à rendre et afin d'absorber la complexité quand il y en a, le tout dans une logique d'amélioration continue.

Une enquête de terrain réalisée auprès des bénéficiaires

Pour faciliter l'accès aux services et l'accès aux droits, il est essentiel d'objectiver les données du terrain pour les bénéficiaires et d'ajuster, le cas échéant, notre regard et nos pratiques.

Une enquête a alors été menée, avec le soutien du prestataire Qualitest auprès de 382 bénéficiaires du dispositif, dont 151 répondants. Cette étude permet de mieux appréhender l'expérience vécue par les individus et identifier les facilitateurs et les limitants à chaque étape du parcours démissionnaire.

Parmi ces 151 répondants, 73 % souhaitaient se tourner vers la création/reprise d'entreprise et 27 % vers une formation en vue d'une reconversion professionnelle.

Si 32 % évoquent la complexité du dispositif dans sa globalité et 16 % la complexité administrative, 88 % des répondants sont satisfaits du conseil en évolution professionnelle qui leur a été délivré (appui informatif, appui méthodologique et aide à la décision).

Les répondants se sont inscrits à Pôle emploi en quasi-totalité (95 %) à la suite de la validation par Transitions Pro du caractère réel et sérieux de leur projet.

Dans le cadre de la reconversion, 57 % ont obtenu leur accord de financement, dont 87 % avec un montant en adéquation avec leur espérance. Cet accord a été obtenu pour 75 % d'entre eux via un financement d'aides publiques (Pôle emploi, Région Grand Est). 25 % se sont tournés vers d'autres sources de financement (financement propre via leur CPF en grande majorité).

L'enquête montre que le Dispositif Démissionnaire permet au bénéficiaire de donner de l'élan à son parcours professionnel. Le bénéficiaire a alors répondu à une quête de sens, de besoin de changement, mais le Dispositif Démissionnaire permet aussi de solutionner une situation conflictuelle en entreprise notamment dans le cadre d'une volonté unilatérale de départ.

Ce dispositif ouvre en effet aux bénéficiaires des droits à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE).

Des axes d'amélioration

Le taux de répondants à l'enquête est de 39 % et deux tiers d'entre eux ont souhaité poursuivre l'échange dans le cadre d'un contact téléphonique.

Ces échanges oraux ont permis d'affiner les axes de travail, à savoir :

- plus de clarification dans les étapes à suivre,
- plus de sécurisation par la transmission d'informations fiables,
- limiter la complexité administrative des dossiers,
- davantage de fluidité dans les échanges entre les professionnels.

À noter que des temps de professionnalisation sont ainsi engagés avec les conseillers en évolution professionnelle, sur la question de l'accompagnement au projet dans le cadre de ce Dispositif Démissionnaire, qui comporte des risques dans la phase de mise en œuvre.

Ressources essentielles :

<https://www.transitionspro-grandest.fr/je-suis-un-e-salarie-e/dispositif-demissionnaire-salarie-e/>

<https://demission-reconversion.gouv.fr/>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/a-chaque-situation-son-allocatio/quelle-est-ma-situation-professi/je-perds-ou-je-quitte-un-emploi/je-veux-demissionner-et-jai-un-p.html>

Contact presse :

Maryline Déprez - Responsable des partenariats et de l'appui aux transitions
mdeprez@transitionspro-grandest.fr / 07 76 02 02 88